



Fiche terminologique n'172

TERME ÉTUDIÉ : **academic upgrading program**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

TERMES DÉCONSEILLÉS :

DÉFINITION : "[P]art of the Literacy and Basic Skills program, which helps adults who have left school gain the literacy, numeracy and essential skills they need to land better jobs, access further education and training, and/or increase their independence."

CONTEXTE : "The province is investing \$289,600 in the Women's Interval Home of Sarnia & Lambton Inc. to provide employment-readiness training and academic upgrading program to help 100 women find work placements and employment."

TERME ÉTUDIÉ : **service de rattrapage scolaire**

VARIANTES ORTHOGRAPHIQUES :

SYNONYMES :

DÉFINITION : Moyen par lequel l'élève qui a reçu son diplôme d'études secondaires peut améliorer sa note ou compléter sa formation en vue d'études postsecondaires, par exemple en suivant un cours ou en présentant des travaux supplémentaires.

CONTEXTE : « Des services de rattrapage scolaire sont également offerts pour aider les personnes à accéder aux programmes de formation postsecondaire ou à un emploi. »

JUSTIFICATION : Le Réseau rejette les termes «amélioration scolaire» et «perfectionnement scolaire» qui sont trop vagues. Le Réseau écarte aussi les termes «recyclage», «recyclage scolaire» et «formation complémentaire», parce qu'ils désignent soit un changement d'orientation scolaire ou professionnelle, soit l'acquisition de nouvelles connaissances pour s'adapter à l'évolution d'un milieu; ils relèvent davantage du domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. Le terme «reclassement» ne convient pas, car il exprime uniquement le résultat du processus. Le Réseau rejette les termes «actualisation», «perfectionnement» et «perfectionnement des connaissances», qui sont trop généraux, ces activités pouvant aussi s'effectuer dans un contexte non scolaire. Il écarte le terme «relèvement de note», qui ne décrit qu'un aspect de la notion à l'étude, et ne retient pas non plus cours d'appoint et cours complémentaire, le terme cours étant trop restrictif. Le Réseau rejette «amélioration des titres scolaires» car, si l'élève a son diplôme, il lui est impossible d'améliorer son «titre scolaire»; il est diplômé ou il ne l'est pas.

Le Réseau retient «service de rattrapage scolaire» qui rend bien l'idée de relèvement des acquis scolaires.

DATE DE RÉDACTION : juillet 1993